

• 1767 :

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1767.

L'année 1767 est consacrée à panser les plaies des grandes intempéries des deux années antérieures. L'épuisement est perceptible, même auprès de la grande métropole portuaire : à Aubagne, la misère "accable les pauvres paysans et journaliers", accrue "par les pluies continuelles qui règnent depuis nombre de jours et qui avaient été précédées par une longue suite de froids excessifs". Y a-t-il excès de langage lorsque les consuls déclarent que cette misère, leurs compatriotes "ne peuvent plus en supporter le poids", et qu' "ils demandent à grands cris un secours" ?

A Cagnes, où a éclaté le 22 mai "le plus triste orage dont on ait entendu parler depuis longtemps", on parle d'un "accablement affreux" des habitants. Comme si, à cette distance, on s'était passé le mot, les consuls écrivent qu' "ils ont eu des plaintes de tous les habitans de demander de secours à la province". L'orage du 22 mai, à Cagnes, a surtout détruit les récoltes : en sept quartiers, on y décrit les vignes "entièrement écrasées", les chanvres coupés et couchés à terre, les oliviers, avec la moitié ou plus de leurs feuilles et de leurs "boutons" par terre : une perte totale estimée à 33 600 livres.

Dès le 7 juin 1767, l'Assemblée générale des communautés décide d'allouer 23 060 livres à la ville de Castellane plus une suspension de trois feux jusqu'au prochain affouagement général [qui aura lieu seulement en 1774-75].

AD Hérault, C 2850

Tableau de la répartition générale des indemnités allouées aux communautés à la suite des dommages éprouvés en 1767 à cause des gelées et des inondations. Les articles de ce tableau résument les besoins des divers diocèses : Carcassonne, 46 communautés éprouvées ; montant des dommages, 148 547 livres ; montant de la taille, 270 522 livres ; montant de l'indemnité générale, 8 560 livres ; sommes à prélever pour l'indemnité particulière, 3 560 livres ; ce diocèse paraît avoir beaucoup souffert et les malheurs successifs que ses habitants éprouvent depuis longtemps joints à la suppression de partie du travail que donnaient certaines fabriques aux peuples de la campagne et à ceux des villes où elles se trouvent établies ainsi qu'à la diminution de la main d'œuvre rend leur situation déplorable et digne de pitié (30 avril 1768).

AC Caderousse, DD 45

Réparations, en 1766-67, à la pallière Sarrabar endommagée par de grosses pluies.

• Janvier 1767 :

BM Aix, ms 788.

Bulletin archéologique d'Arles, n°1, 1890, p. 8.

"Dès les premiers jours du mois de janvier, le froid fut si excessif que le Rhône resta pris plus de trois semaines. Les glaces avaient commencé à fondre vers la fin du même mois ; elles se détachèrent en gros morceaux, lesquels ayant heurté avec violence contre le pont à bateaux, qui étoit à Trinquetaille, depuis l'auditoire en allant aux grainiers à sel, en fracassèrent et en coulèrent à fond six barques. Les fermiers du pont ne se pressant point, par une négligence impardonnable, de réparer les bateaux fracassés, MM les Consuls, voyant l'inutilité de leurs avertissemens, se pourvurent devant la Sénéchaussée pour les obliger de réparer, et faire

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

mettre en place ledit pont dans l'espace de 20 jours, ainsi qu'il est porté par leur bail ; ce qui fut fait. L'hiver a été très rude et très long.

"2 janvier 1768. Le froid, qui fut excessif, commença le 2 janvier sur les quatre heures après-midi par un ouragan qui redoubla de violence pendant la nuit. Les vagues du Rhône s'élevaient par-dessus les navires et retombaient en glaçons sur les matelots dont plusieurs eurent les jambes ou les pieds gelés et en moururent. Le Rhône demeura pris pendant longtemps ; quand les glaçons commencèrent à se détacher, ils fracassèrent plusieurs barques de mer et en coulèrent six ou sept. Le pont résista bien".

"Sur la fin de janvier, les glaçons en se détachant rompirent le pont et coulèrent six bateaux ; et cependant, on avait eu le soin de le détacher et de l'amarrer le long du rivage, du côté de Trinquetaille".

BM Arles, ms 721 (Pierre Véran).

"Le froid du mois de décembre 1766 ayant continué, le Rhône se gela et les glaces ne fondirent que trois semaines après. Et s'étant détachées à gros morceaux, six barques du pont à bateaux placées du côté de Trinquetaille furent englouties".

BM Arles, ms 806, Journal météorologique d'Eyminy.

"On a ôté le pont le [non précisé] janvier, le Rhône s'est pris le lendemain. Les glaces sont parties le [non précisé] du même mois, elles ont fracassé la moitié du pont le matin. Il étoit placé le long de Trinquetaille. Quelques barques de mer ont aussi beaucoup souffert. Le 17 janvier, il a fait beau et le 19, il a plu et tombé du verglas. Les oliviers en ont été chargés de même que les autres arbres. Le poids a fait casser plusieurs branches. Le 21, le Rhône a charrié de nouveau et s'est repris. Le 23, à Lion, la Sone et le Rhône ont été si fort gelés et si long temps que les moulins n'allant pas, on a craint la famine. On cassa la glace avec grande peine aux moulins ; il falloit recommencer tous les jours la même cérémonie. Le 25 janvier, jour de la conversion de Saint Paul, il a fait très beau. Les glaces ont commencé à se détacher jusques au 28, les passages ont été libres alors.

Le [non précisé], on a remis le pont comme il avait été extrêmement fracassé. Il a fallu long temps pour le raccomoder. Celui de Tarascon avoit été emporté de même cet hiver. Il n'a été remis qu'aux approches de la foire de la Madelaine, qui n'a pas été bien belle".

BM Arles, ms 2183, fol. 110 : Histoire d'Arles (Datty).

"Dès les premiers jours du mois de janvier, le froid fut si excessif que le Rhône resta pris plus de trois semaines ; les glaces ayant commencé à fondre sur la fin du mois de janvier, elles se détachèrent à gros morceaux, lesquels ayant heurté avec violence contre le pont à bateaux, qui étoit rangé du côté de Trinquetaille, depuis l'auditoire en allant aux greniers à sel, en fracassèrent six barques".

Les consuls sont obligés de se porter devant la Sénéchaussée pour obliger les fermiers à remplacer les barques.

Bulletin archéologique d'Arles, n°1, 1890, p. 60. – Cit. FASSIN, Emile, Les années calamiteuses de l'histoire d'Arles, Aix, Makaire, 1892.

"Dès les premiers jours de janvier, le froid fut très vif. Le Rhône demeura pris par les glaces pendant plus de trois semaines. Sur la fin du mois, les glaçons, en se détachant, rompirent et coulèrent six barques, amarrées du côté de Trinquetaille".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



● **Février 1767 :**

AC Caumont, BB 17, délibération communale du 15 février 1767, fol. 105.

A Caumont, *"les toits de la maison commune, de la maison de la boucherie et du moulin à huile ont été tellement endommagés par les vents et par les grosses pluies qu'il pleut considérablement dans toutes lesdites maisons"*.

● **Mai 1767 :**

BERLUX-PERUSSIS (de), L., *Lettres inédites de l'ami des hommes et du bailli de Mirabeau*, Digne, imprimerie Chaspoul et Vve Barbaroux, 1899.

De Mirabeau, le 23 mai 1767 :

"Je pars peut-être demain, peut-être dans cinq jours, selon le temps, pour les eaux de Digne, qui ont été retardé par les froids et actuellement par les pluies".

De Mirabeau, le 26 mai 1767 :

"Je ne comptois plus, cher frère, t'écrire avant mon départ pour Digne, que je croyois être le 25 et qui, à cause de la Durance, ne sera que le 29, les pluies ayant enflé cette rivière, de manière à craindre de ne pas passer les barques du Loup et de Labrillane ()"*.

(*) : le seul pont qui existât à cette époque, sur la Durance, était celui de Sisteron, bâti en 1365. Pour aller de Mirabeau à Digne, il fallait remonter la rive droite de la rivière jusqu'au bac qui reliait La Brillanne à Oraison ou jusqu'à celui du Loup, établi vers la limite séparative de Lurs et de Ganagobie, en face du hameau de Dabisse.

● **Août 1767 :**

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 53.

En Dauphiné, dans le bassin de la haute Durance : les 16 et 17 août, la Gyronde et l'Ailefroide emportèrent leurs digues, des chemins sur 1 200 mètres et les terres avoisinantes. Elles changèrent de lit en plusieurs endroits et le Gyr menaça les premières maisons du hameau de Fonjas [Gyronde et Ailefroide, affluent et sous-affluent de la Durance].

● **Octobre 1767 :**

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1767.

A Pélissanne, deux orages eurent lieu en octobre, le 14 et le 26.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur